

SULTAN





La vie quotidienne à la maison impose des exigences élevées sur les matelas et sommiers. Les matelas et sommiers SULTAN ont été testés selon des normes sévères pour un usage en environnement domestique et répondent à nos strictes exigences de qualité et durabilité. IKEA vous offre une garantie de 25 ans sur les matelas et sommiers SULTAN désignés par le logo ci-dessous (5 ans sur les mécanismes électriques des matelas et sommiers réglables SULTAN) qui couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat. Pour connaître le détail des conditions d'application, reportez-vous aux dispositions du présent livret de garantie.





Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie sur les composants des matelas et sommiers, sauf mécanismes électriques le cas échéant, est valable vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat chez IKEA.

La garantie sur les mécanismes électriques des sommiers réglables est valable cinq (5) ans à compter de la date d'achat chez IKEA.

L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance est exigé comme preuve de l'achat.

La garantie s'applique aux matériaux et accessoires remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la période de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. Le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?

La garantie s'applique aux produits neufs vendus dans les magasins IKEA, hors modèles d'exposition et produits vendus à «la bonne trouvaille».

La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat, dans les composants suivants, dans le cadre d'un usage domestique uniquement :

- Le cadre en bois et les ressorts dans les sommier-matelas.
- Les ressorts dans les matelas ressorts.
- Le noyau en mousse dans les matelas en mousse.
- Le noyau en latex dans les matelas en latex.
- Le cadre en bois et les lattes dans les sommiers à lattes.
- Le moteur électrique dans les sommiers électriques (garantie 5 ans)

Tout défaut de construction ou de fabrication couvert dans les termes et conditions de cette garantie doit être signalé à IKEA dans les meilleurs délais suivant sa découverte afin de prévenir

toute aggravation du défaut (voir aussi « Rappel des dispositions légales »).

Les garanties concernent l'acheteur agissant en qualité de consommateur à compter de la date d'achat du produit. Elles sont incessibles.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?

Sont exclus de la présente garantie les composants non mentionnés ci-dessus (comme les coutils et coutures, par exemple).

Sont également exclus tous les surmatelas, les matelas pour lits enfants et juniors jusqu'à la taille 70x160 cm, les matelas des lits d'appoint, canapés convertibles ou futons, et tous les pieds de lits.

La garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée ou subi un usage abusif, qui ont par exemple été utilisés à l'extérieur ou dans un environnement humide.

La garantie ne couvre pas l'usure normale telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien, ni les dommages causés par, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

Où s'applique la présente garantie ?

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant, les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM).

Que fera IKEA pour remédier au problème ?

Dans le cadre de cette garantie, IKEA examinera le produit.

Si après vérification, et hormis mise en œuvre de la garantie légale, IKEA conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, IKEA procédera à la réparation du produit défectueux, ou à son remplacement par le même article ou par un article de qualité comparable.

En cas de mise en œuvre de la présente garantie, IKEA prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu chez IKEA, IKEA proposera un article de remplacement approprié équivalent qui remplit les mêmes fonctions et offre un niveau de qualité identique. Si aucun article équivalent n'est disponible, et en cas d'impossibilité totale ou partielle de réparation reconnue par IKEA, sous réserve que les conditions d'application de la garantie soient remplies, IKEA procédera au remboursement total ou partiel de l'appareil reconnu défectueux.

IKEA s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter une solution rapide et satisfaisante dans le cadre de cette garantie commerciale mais ne saurait être tenu pour responsable des cas de forces majeurs, tels que définis par la jurisprudence, susceptibles d'empêcher l'application correcte de la garantie.

Si vous avez des questions sur les conditions d'application et pour la mise en œuvre de la présente garantie, reportez-vous à la section « Comment nous joindre ».

La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Avant la première utilisation

Au début, un matelas neuf peut sembler un peu trop ferme. Il faut environ un mois pour que le corps s'habitue au matelas et pour que le matelas s'adapte au corps.

Pour obtenir le meilleur confort, vous devez avoir le meilleur oreiller. Assurez-vous d'avoir l'oreiller qui vous convient le mieux et qui soit adapté à votre nouveau matelas.

Tous les matériaux neufs ont leur propre odeur particulière, qui disparaît progressivement avec le temps. Aérer et passer l'aspirateur sur votre nouveau matelas permet d'éliminer plus rapidement l'odeur de neuf.

90 jours pour changer d'avis

Il est important pour nous que vous dormiez bien sur votre nouveau matelas. Si après un minimum d'essai de 15 à 30 jours, vous n'êtes pas satisfait de votre matelas, IKEA vous offre pendant 90 jours suivant la date d'achat la possibilité de l'échanger contre un modèle différent de la série SULTAN. Les articles «bonne trouvaille» et les modèles d'exposition ne bénéficient pas des garanties d'échange IKEA.

Conseils d'entretien

Un surmatelas constitue une excellente protection pour votre matelas et prolonge sa durée de vie. Facile à tourner et retourner, il rend le lit plus hygiénique car il s'enlève et se nettoie aisément. Certains matelas et surmatelas ont une housse lavable.

Respectez les instructions d'entretien cousues à l'intérieur de la housse.

Assurez-vous que la fermeture éclair est fermée au moment du lavage. Passer l'aspirateur sur le matelas aide à enlever la poussière et les acariens.

En cas de tâche sur le matelas, utilisez un nettoyeur pour meubles rembourrés. Si votre matelas est réversible, pour assurer une meilleure longévité, une usure régulière et une déformation moins importante du matelas, nous vous recommandons de retourner le matelas tous les 15 jours au cours des 3 premiers mois puis tous les 2 à 3 mois ensuite.

Ne pliez jamais un matelas en deux. Cela pourrait abîmer les ressorts et les matériaux à l'intérieur.



Hygiène : avec le temps, un vieux matelas accumule de la poussière, des squames de peau et autres déchets organiques dont se nourrissent les acariens. C'est pourquoi, si nous garantissons les défauts de fabrication des matériaux sur une période de 25 ans, nous recommandons à nos clients de renouveler leur literie tous les 8 à 10 ans pour une meilleure hygiène et pour éviter ainsi l'émergence de problèmes d'allergie, asthme, etc.

Comment nous joindre ?

Contactez votre magasin IKEA pour faire une réclamation dans le cadre de cette garantie.

Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du magasin IKEA le plus proche de chez vous dans le catalogue IKEA ou sur le site www.IKEA.fr.

Conservez votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture ou bon de livraison en cas de vente à distance).

Service Après-Vente IKEA : 0970 808 720 (appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur).

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

IKEA s'engage à garantir la conformité des biens au contrat ainsi que les éventuels vices cachés, conformément aux dispositions légales figurant ci-après, sans que cela ne fasse obstacle à la mise en oeuvre de la garantie ci-dessus consentie lorsque celle-ci est plus étendue que la garantie légale.

«Garantie légale de conformité» (extrait du Code de la consommation)

▪ Art. L. 211-4. «Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.»

▪ Art. L. 211-12. «L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

▪ Art. L. 211-5. «Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

– correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

– présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

«De la garantie des défauts de la chose vendue» (extrait du Code civil)

- Art. 1641. «Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»
- Art. 1648 (1^{er} alinéa). «L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.»

**AGRAFEZ VOTRE TICKET DE
CAISSE ICI. A CONSERVER
AVEC LE BON DE GARANTIE
DANS UN ENDROIT SÛR.**

**Meubles IKEA France SNC
425, rue Henri Barbusse
BP 129
78375 PLAISIR CEDEX**

Service Après-Vente IKEA : 0970 808 720.
(appel non surtaxé, coût d'une communication vers
un numéro 09 selon tarif de votre opérateur).

